



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025 – 030

Décision modificative
Budget PrincipalSéance du : 12 mai 2025
Date de convocation : 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 7
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony
Pouvoir de : -
Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,
Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

OBJET : DECISION MODIFICATIVE - BUDGET PRINCIPAL**DM N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement	0.02	
65 / 65748	Autres personnes de droit privé	3 000.00	
Total		3 000.02	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
75 / 752	Revenus des immeubles	0.02	
74 / 741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	3 000.00	
Total		3 000.02	0.00

AR Prefecture

005-210500633-20250512-2025_D030-DE
Reçu le 16/05/2025

DM N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2181 / 153	Installations générales, agencements et aménagements divers	9 600.00
20 / 203 / 278	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	30 000.00
20 / 203 / 280	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	4 000.00
21 / 21568 / 275	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	29 400.00
Total		73 000.00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
041 / 203 / OPFI	Frais d'études, recherche, développement	73 000.00
Total		73 000.00

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire
Jean-Pierre PIC**

**Le secrétaire de séance
Alain FAUST**



Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :

Délibération n°2025-030

Décision modificative du budget

2 / 2

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).